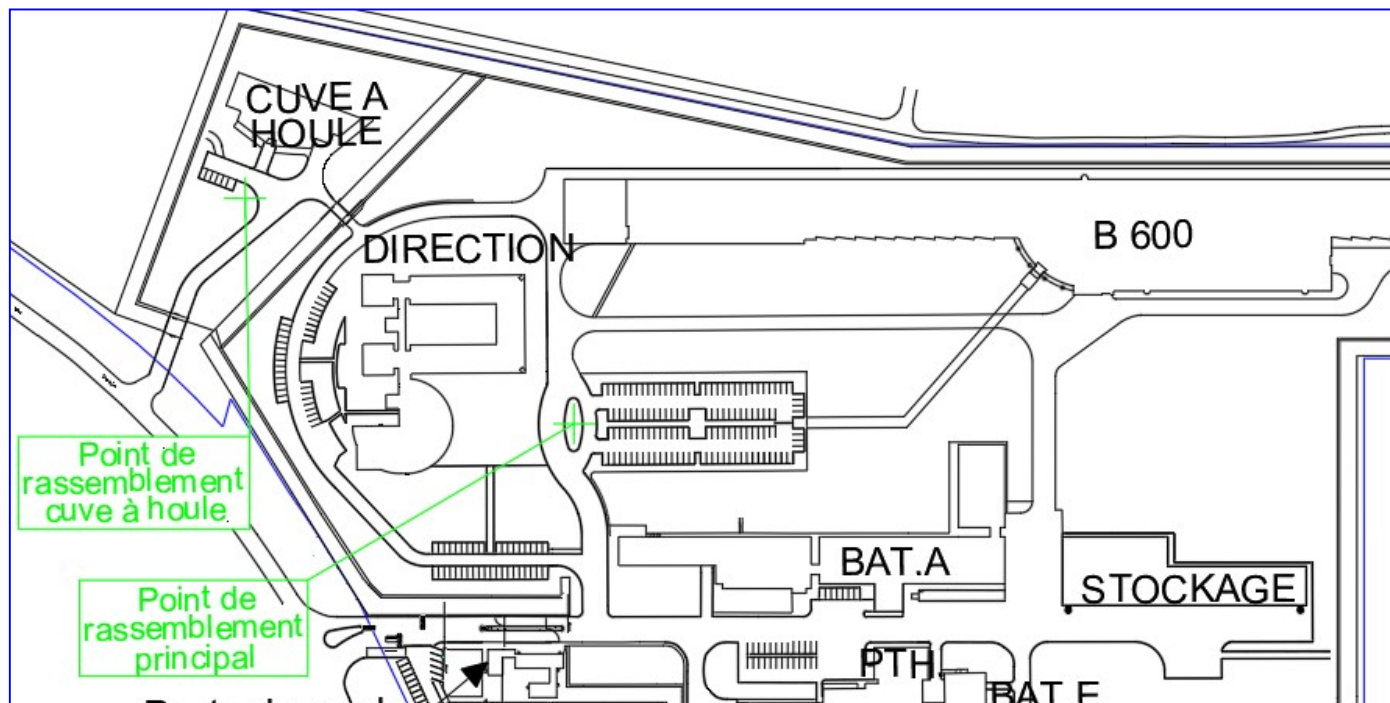


ANNEXE LATH



MINISTÈRE DES ARMÉES

DGA Techniques hydrodynamiques Livret d'accueil et consignes sur le site



Bienvenue, pour votre sécurité veuillez prendre connaissance des recommandations suivantes :

RESPECTEZ LES CONSIGNES ET REPEREZ :

- le lieu où vous vous trouvez (bâtiment, pièce...)
- le poste téléphonique le plus proche :
 - faire le 00 + numéro pour sortir du site
 - faire le 2 + 4 derniers chiffres en interne
- les issues de secours et le lieu de rassemblement
- les moyens de secours incendie (extincteurs...)

ORGANISATION DES SECOURS

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL

Soit **prévenir** un secouriste. Liste disponible sur panneaux d'affichage.

Soit **appeler** le numéro d'urgence 15. Si intervention des secours appeler les agents de gardiennage au 02.32.59.78.04 pour faciliter l'accès.

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCENDIE

Protéger : Fermer la porte du local.

Alerter : Appuyer sur un déclencheur manuel (boîtier rouge) à proximité des sorties de bâtiment.

Secourir : Utiliser un extincteur sur un départ de feu sans vous mettre en danger.

Evacuer les locaux.

Suivre le personnel jusqu'au lieu de rassemblement :

ESPLANADE PRES DES DRAPEAUX
PROXIMITE CUVE A HOULE
PROXIMITE DU RESTAURANT



DIRECTION TECHNIQUE

DGA Techniques hydrodynamiques

Direction Générale de l'Armement
DGA Techniques hydrodynamiques
Chaussée du Vexin - BP 510 - 27105 Val de Reuil Cedex
Téléphone : 33 (0) 2.32.59.78.00 - Télécopie : 33

SST

REGLES DE CIRCULATION :

Le code de la route est applicable sur le site. Stationnement sur places matérialisées.



ENTREPRISE EXTERIEURE :

Toute entreprise extérieure intervenant sur le site doit **préalablement** prendre contact avec le responsable technique du centre ou avec le CPRP(*) pour remplir les documents adaptés aux travaux réalisés. En cas de **point chaud**, un **permis de feu** sera demandé au conseiller incendie (02.32.59.77.78).

L'entreprise extérieure doit avoir en sa possession le document signé avant l'exécution des travaux.

CONSIGNES GENERALES :

- Respectez les consignes de sécurité propres à chaque installation ;
- Ne touchez pas sans habilitation aux installations électriques ;
- Respectez la signalisation lumineuse de mise en garde « laser ».

CONSIGNES PARTICULIERES B600 :

- Interdiction formelle de monter ou de descendre sans attendre l'arrêt total de la plate-forme ;
- Le départ de la plate-forme est précédé par un coup de sirène de 30 secondes ;
- Les mouvements sont signalés par un gyrophare ;
- Ne pas franchir les garde-corps.

CONTACT : (*)CPRP Chargé de prévention des risques professionnels (02.32.59.77.78)

ENVIRONNEMENT

DGA TH est certifiée **ISO 14001**. A ce titre, nous vous demandons :

- De maîtriser votre consommation d'énergie ;
- De maîtriser votre consommation d'eau ;
- De respecter les règles de gestion des produits chimiques et des déchets ;
- De prévenir toutes pollutions du milieu naturel ;
- D'avertir immédiatement en cas d'incident environnemental.

Il est interdit :

- **D'évacuer vos déchets dans les bennes présentent sur le site ;**
- **De laisser vos produits chimiques sur le site.**

La performance environnementale du site est l'affaire de tous ; les sous-traitants, prestataires et visiteurs doivent également se conformer aux exigences applicables à l'ensemble du site.

La politique environnementale du site est affichée au poste d'accueil.

CONTACT : Chargé de l'environnement (02.32.59.78.97 ou 78 97)

TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES (TMD)

Les entreprises extérieures doivent

- Préalablement avertir le centre en cas de TMD et élaborer avec le CPRP un protocole de sécurité ;
- Avoir en leur possession pendant l'opération le protocole signé ;
- Avoir à dispositions les attestations de formation à ce type de transport.

CONTACT : Correspondant TMD (02.32.59.77.78)

SECURITE DEFENSE

ACCES AU SITE DES VEHICULES DES VISITEURS

- Stationnement parking extérieur ;
- Accès véhicule **uniquement en cas de besoin** : livraison, matériel lourd ou encombrant, handicap - fouille et contrôle véhicule par la gendarmerie du véhicule.



ACCES REGLEMENTE

Après vous être présenté au poste d'accueil et remis un badge d'accès contre une pièce d'identité, vous serez accompagné tout au long de votre visite par votre contact sur site.

Zone accès réglementé : respectez toutes les consignes données.



CONSIGNES

- Port du badge apparent ;
- Pas d'utilisation d'appareil permettant la prise de photo ;
- Déclaration des ordinateurs portables au poste d'accueil.

CONTACTS :

Officier de sécurité : 06.85.46.32.42 ou 02 32 59 79 30

Officier de sécurité des systèmes d'information : 02 32 59 77 56

Poste d'accueil : 02 76 44 41 30

PCP : 02 32 59 79 30